Annexe à l'Arrêté interministériel n°046/CAB /MIN/CA/2019 et n° CAB/MIN/FINANCES/2019/134 du 09 décembre 2019 portant fixation des taux des droits, taxes et redevances à percevoir à l'initiative du Ministère de la Culture et des Arts

N°	Libelle des droits, taxes et redevances	Taux en USD	Périodicité
	Autorisation d'exportation d'œuvre d'art et d'artisanat	30	Ponctuelle
	Droits sur le produit de vente de billet, de réservation ou de frais de participation dans une manifestation culturelle à caractère national ou international.		
	a. Cirques	5 % des recettes brutes	Ponctuelle
	b. Carnavals	5 % des recettes brutes	Ponctuelle
	c. Kermesse	5 % des recettes brutes	Ponctuelle
	d. Défilé de mode	5 % des recettes brutes	Ponctuelle
	e. Election miss	5 % des recettes brutes	Ponctuelle

	f. Fancy - fair	5 % des recettes brutes	Ponctuelle
	g. Show	5 % des recettes brutes	Ponctuelle
	h. Concert	5 % des recettes brutes	Ponctuelle
	i. Ballet	5 % des recettes brutes	Ponctuelle
	j. Théâtre	5 % des recettes brutes	Ponctuelle
	k. Concours de beauté	5 % des recettes brutes	Ponctuelle
	I. Foire	5 % des recettes brutes	Ponctuelle
	m. Compétition ou cérémonie d'art culinaire	5 % des recettes brutes	Ponctuelle
	n. Exposition d'œuvres d'art	5 % des recettes brutes	Ponctuelle
	o. Festivals	5 % des recettes brutes	Ponctuelle
	Taxe sur l'autorisation annuelle d'exercer une activité cinématographique		
	a. Autorisation de produire un film	100	Ponctuelle
	b. Autorisation d'importer et de distribuer des films	500	Ponctuelle
	c. Enregistrement au registre des titres des films	20	Ponctuelle
	d. Réalisation d'un documentaire cinématographique	100	Ponctuelle
	e. Autorisation de filmage dans le lieu autre que touristique	10	Ponctuelle
	Taxe sur la propriété intellectuelle et les revenus des œuvres des artistes.		
	Propriété intellectuelle		
	Autorisation d'exercer la profession de guérisseur	50	annuelle
	Estampillage des supports des œuvres d'esprit (sonore, audio et vidéo)	50/œuvre	Ponctuelle
	Autorisation de duplication, de reproduction, d'interprétation ou de téléchargement des œuvres d'esprit.	0,5/unité	Ponctuelle
	Autorisation de cession des droits d'exploitation d'une œuvre littéraire ou cinématographique.	100	Ponctuelle
	Autorisation de diffusion télé ou radio d'une œuvre artistique ou cinématographique, au	200/œuvre	Ponctuelle

	propriétaire de l'œuvre, par station privée.		
	Revenus des œuvres artistiques		
	Approbation de contrat d'édition, de représentation ou de réalisation cinématographique.	50/ contrat	Ponctuelle
	Inscription au registre d'appellation ou autorisation, selon le cas, des activités intellectuelles : Inscription au registre d'appellation de :		
	Orchestre moderne	100	annuelle
	Groupe folklorique	30	annuelle
	Association culturelle	20	annuelle
	Auteur	20	annuelle
	Autorisation : De prester comme Chef cuisinier	20	annuelle
	Taxe sur la délivrance de la carte nationale pour artiste, écrivain ou autre professionnel de la culture et des arts.	10	annuelle
	Amendes transactionnelles pour toute violation de la législation et/ou de la réglementation en matière de la Culture et des Arts, sans préjudice des dispositions prévues dans d'autres textes légaux et réglementaires en vigueur.	Du simple au quintuple des droits dus	Ponctuelle

Fait à Kinshasa, le 09 décembre 2019.

Le Ministre de la Culture et des Arts

Jean-Marie Lukundji Kikuni

Le Ministre des Finances

Sele Yalaghuli